



Pv a pise pour circulation dans zone reglementée sans autorisatio

Par **fany2a**, le **03/05/2008** à **22:49**

Bonjour,

Je me permets de vous soumettre ma question car celle-ci semble courante (puisque il s'agit d'une contravention qui touche plus d'un français...) mais toujours pas de reponse pour nous éclairer!!!

J'ai également été convoqué ce jour le 03/05/2008 par la gendarmerie de ma commune pour retirer le proces verbal concernant une contravention pour avoir circulé le 20/04/2007 Via Roma à Pise dans cette fameuse zone reglementée sans autorisation. Je trouve un peu cavalière la methode italienne ,qui plutot que de poster un policier à l'entrée de cette zone pour verifier qu'il s'agit bien d'un véhicule autorisé à emprunter cette voie, prefere nous verbaliser de façon très informelle sans nous avoir arrêté au préalable.

La question que je me pose c'est surtout quelle motif invoquer dans ce recours ci ce n'est qu'un an après mes vacances je ne me souviens absolument pas des panneaux que j'ai pu rencontrer en chemin et peut être que je n'ai pas compris au moment de mon passage le sens de celui-ci (valable ou pas vu que j'ai bien mon permis de conduire...) c'est finament un peu tordu comme situation!!!

Je vous remercie d'avance d'eclairer ma lanterne ainsi que celle de tous ces pauvres gens qui avons eu le malheur de visiter Pise et de s'y rendre en voiture plutot qu'en caleche.

Pour ma part je pense prendre contact des lundi avec l'union federal des consommateur afin de connaitre mes droits et obligations.

Fany2a